

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2024_16	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 14h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

**Absents excusés** : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

**Secrétaire de séance** : BIGHETTI de FLOGNY Charles

**Objet : Réhabilitation de la Bergerie de l'Aire (Agrandissement du Musée d'Antan)  
Demande d'Aide au Conseil Régional PACA dans le cadre du dispositif « Nos  
Communes d'Abord » - Année 2024**

Le Maire informe explique à l'assemblée que le Musée actuel, des métiers d'antan est trop petit pour pouvoir exposer les objets donnés par l'Association « les chemins du Patrimoine » représentée par Monsieur DECUGIS, concernant des objets et maquettes concernant les métiers du bois (charbonnière), de la glace et de la chaux (Four à chaux), ainsi que divers outils, à la commune.

La commune souhaite Réhabiliter la Bergerie de l'Aire pour agrandir ce musée. Les travaux consisteraient à réaliser deux dalles béton, mise en place d'une baie vitrée, et reconstruction de la toiture.

Monsieur le Maire rajoute que le musée sera régulièrement ouvert aux touristes grâce à un partenariat avec l'office de tourisme intercommunal

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée un devis établi par l'entreprise Eiffage de Castellane d'un montant de **59 302,00 € H.T.** et 71 162,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de la Région PACA dans le cadre du dispositif « Nos communes d'Abord » à hauteur de 50 %, soit **29 651,00 € H.T.**

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal, DECIDE :**

**- de SOLLICITER** l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit **29 651,00 € H.T** dans le cadre dans le cadre du dispositif « Nos communes d'Abord » année 2024.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 12 AVR. 2024  
et publication le: 12 AVR. 2024

Le Maire  
A. BARALE

Le Maire  
A. BARALE


